

COUPE MAUD

Yacht Club de Pointe-Claire

1er juillet 2022

Montréal, Québec

Avis de Course (AC)

1. RÈGLES

- 1.1. Cette régata est régie par les Règles telles que définies dans les Règles de course à la Voile 2021-2024.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h, le 29 juin 2022, sur le tableau d'affichage officiel.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau d'affichage officiel se trouve sur le site <https://www.pycyc.qc.ca/en/official-notice-board/>
- 3.2. Le comité de course pourra utiliser la voie 77 sur VHF pour toute communication de courtoisie.
- 3.3. [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. La course est ouverte à tous les bateaux avec handicap ARVSL/SLVYRA valide. Les résultats seront calculés avec handicap voile blanche et en utilisant le temps ajusté selon la distance.
- 4.2. Les bateaux doivent être navigués en solitaire.
- 4.3. Les participants doivent s'inscrire en remplissant le [formulaire d'inscription](#) avant 9h00 vendredi le 1er juillet 2022.
- 4.4. Un minimum de 5 participants inscrits avant le mercredi 29 juin à 17h est requis pour la tenue de l'événement.
- 4.5. Le jour de la course, un bateau éligible doit s'enregistrer en naviguant avec sa grand-voile hissée devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut).

5. PROGRAMME

- 5.1. Une seule course est planifiée.
- 5.2. Le signal d'attention est prévu pour 13h00.
- 5.3. Une rencontre facultative des compétiteurs aura lieu à midi, le jour même, sur le patio du YCPC.

6. AIRE DE COURSE

- 6.1. L'annexe A vous indique l'aire de course avec l'emplacement des bouées qui pourront être utilisées.

7. PARCOURS

- 7.1. La course aura lieu sur un parcours longue distance utilisant les bouées ARVSL/SLVYRA.

8. PRIX

- 8.1. Les prix seront décernés comme suit:
 - a) Lorsque moins de 4 bateaux sont scorés, seul le bateau classé premier recevra un prix;
 - b) Lorsque moins de 5 bateaux sont scorés, les bateaux classés premier et deuxième recevront un prix;
 - c) Lorsque 5 bateaux ou plus sont scorés, un prix sera décerné aux bateaux classés premier, deuxième et troisième.

9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- 9.1. Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2021-2024: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.**

10. ASSURANCE

10.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1,000,000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

ANNEXE A

